DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Séance du : 10 septembre 2020

Compte-rendu affiché le 15 septembre 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2020

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Laurent DURIEUX, Caroline VARGIOLU, Laurent KAZMIERCZAK, Roland CRIMIER

Pouvoirs :

Laurent DURIEUX à Aïcha BEZZAYER, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Laurent KAZMIERCZAK à Sonia MONFORT, Roland CRIMIER à Philippe MASSON

Membres absents à la séance :

ADMINISTRATION GENERALE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU FICHIER COMMUN DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE DU RHÔNE

Délibération : **09.2020.049**

Transmis en préfecture le :

15 septembre 2020

******

RAPPORTEUR : Madame Sonia MONFORT

Compte-tenu des changements intervenus suite aux dernières élections municipales, il convient de procéder au remplacement des représentants de la ville à l'assemblée générale de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône conformément aux statuts.

En effet, par délibération du 19 février 2013, ainsi que par délibération du 20 octobre 2017 le conseil municipal a approuvé la participation de la ville à la démarche du fichier commun du Rhône et le renouvellement de l'adhésion à l'association de la gestion du dit fichier.
Cette convention arrivant à échéance le 23 octobre prochain, il est proposé de la renouveler afin de bénéficier du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône.

Les objectifs du fichier commun sont les suivants :

- simplification des démarches pour le demandeur (demande unique auprès du guichet de son choix);
- égalité du traitement (le mêmes démarches pour tous);
- transparence (demandes clairement identifiées dans un système mutualisé);
- rationalisation et modernisation des outils de gestion (moins de demandes à enregistrer, fichier à jour des modifications et des attributions réalisées par les partenaires);
- aide au suivi des publics prioritaires;
- simplification de la production des statistiques.

Mesdames, Messieurs,
Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉSIGNER** Madame Ikrame TOURI en qualité de représentant titulaire de la ville au sein de l'assemblée générale de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative du Rhône;
- **DÉSIGNER** Monsieur Laurent DURIEUX en qualité de représentant suppléant de la ville au sein de l'assemblée générale de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative du Rhône.
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer une nouvelle convention pour bénéficier du fichier commun de la demande locative du Rhône.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sonia MONFORT,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,
Marylène MILLET

Liste des élus ayant voté POUR
Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Roland CRIMIER, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.